



INSTRUCTIONS & GARANTIE

Clubmaster VINTAGE

BRISTON 

INSTRUCTIONS

La montre BRISTON doit être entretenue régulièrement pour garantir un bon fonctionnement.

Les intervalles d'interventions varient en fonction du modèle, du climat et du soin apporté à la montre par son propriétaire.

En règle générale, nous recommandons l'application des étapes ci-jointes en vue de préserver le plus longtemps possible l'état irréprochable de votre montre.

> Températures : évitez les températures au-delà de 0/100°F; -20/+40°C ou les environnements extrêmes.

> Evitez une exposition prolongée au soleil, les contacts avec l'eau et la vapeur en vue de prévenir toute déformation ou décoloration.

> Evitez les contacts avec l'alcool, les parfums, les détergents, tout produit cosmétique en vue de prévenir toute corrosion.

> Boutons du chronographe : n'appuyez sur aucun bouton de la montre et du chronographe sous l'eau afin d'éviter les pénétrations d'eau dans le mécanisme.

> Serrage du remontoir : vérifiez que la couronne du remontoir est en position normale afin d'éviter toute pénétration d'eau dans le mécanisme.

> Vérifiez le niveau d'ATM de votre modèle afin de savoir dans quelles circonstances utiliser votre montre (5 ATM = 50 mètres de profondeur – 165 feet). Vous pouvez vous laver les mains mais pas vous baigner avec votre montre.

Pour rappel, votre montre BRISTON est adaptée uniquement aux activités où l'eau est utilisée de manière modérée, comme se laver les mains ou douche. NE CONVIENT PAS pour la plongée ou autres activités aquatiques (natation, voile, surf...).

RÉGLAGE DE LA MONTRE BRISTON



a) Réglage de l'heure

1. Tirez délicatement le remontoir dans sa 1^{ère} position.
2. Tournez le remontoir pour régler les aiguilles des heures et des minutes.
3. L'aiguille des secondes redémarre lorsque le remontoir est repoussé dans sa position normale.

RÉGLAGE DE LA MONTRE CHRONOGRAPHE BRISTON



a) Réglage de l'heure : voir page précédente.

b) Réglage de la date

1. Tirez délicatement le remontoir dans sa 1^{ère} position.
2. Tournez le remontoir à l'inverse des aiguilles d'une montre pour régler la date. Si la date est réglée entre environ 21h. et 01h., il est possible que la date ne change pas le lendemain.
3. Repoussez le remontoir dans sa position normale.

c) Utilisation du Chronographe

1. Le chronographe est lancé et arrêté à chaque activation du bouton A.
2. L'activation du bouton B remet le chronographe à la position de départ.

d) Choix de la position de départ du chronographe

1. Tirez délicatement le remontoir dans sa 2^{ème} position.
2. Appuyez sur le bouton A pour amener l'aiguille des secondes du chronographe à la position de départ souhaitée. L'aiguille du chronographe peut être avancée rapidement en appuyant sur le bouton A en continu.
3. Repoussez le remontoir dans sa position normale.

Cette procédure devra aussi être appliquée si l'aiguille du chronographe ne revient pas à sa position de départ après activation du bouton B, ainsi qu'après un remplacement de la pile.

GARANTIE

Grâce à la garantie BRISTON, toute montre BRISTON sujette à la réparation d'un quelconque défaut de fabrication sera réparée gratuitement. Le certificat de garantie doit être dûment complété, cacheté et signé par le distributeur BRISTON agréé. Les événements ou éléments suivants ne sont pas couverts par la garantie BRISTON :

- > tous les dommages résultant de soins inadéquats ou insuffisants, d'un accident ou d'une usure normale;
- > le cadran de la montre, le verre K1, la boîte, son bracelet, la pile, les passants du bracelet ou tout autre accessoire vendu avec la montre ou contenu dans l'emballage;
- > toute réclamation liée à un dommage ou une lésion causée directement ou indirectement par le port d'une montre BRISTON;
- > une défaillance fonctionnelle de la montre suite à l'épuisement de la pile;

> une perte en termes de résistance à l'eau suite à un contact avec de l'eau à plus de 50 mètres OU une perte en termes de résistance à l'eau suite à l'utilisation d'un bouton de la montre ou du chronographe sous l'eau OU des dégâts consécutifs à l'usage d'alcool ou d'un détergent OU la présence de dégâts ou d'une corrosion significatifs sur la montre.

Les clients réclamant des services supplémentaires ou qui ne sont pas en mesure de présenter un certificat de garantie valide se verront facturer les honoraires d'intervention par BRISTON.

Toutes les informations reprises ci-dessus ont été consignées comme étant des informations techniques et seront sujettes à l'approbation finale de BRISTON. Tous les cas non couverts par la liste ci-dessus seront traités à l'avenant.

Les informations contenues dans ce document sont la propriété de BRISTON et ne peuvent pas être reproduites sans son autorisation.

Chaque montre BRISTON est couverte par une GARANTIE INTERNATIONALE DE 2 ANS contre tout vice de matériel et de

fabrication. Cette garantie couvre toutes les pièces, à l'exception de la pile et des autres éléments mentionnés ci-dessus.

Nous ne sommes pas tenus responsables des dégâts occasionnés par la possession ou l'utilisation de la montre.

En cas d'échange d'une montre, BRISTON fera son possible pour vous satisfaire & échanger à l'identique.

Cependant, BRISTON ne peut garantir exactement le même imprimé ou coloris notamment sur les effets «écaille de tortue» car l'acétate de cellulose est unique et «fait main».

En cas de défaillance de la montre due à un vice de matériel ou de fabrication, veuillez nous la renvoyer. Veuillez joindre à votre montre, le coupon de garantie complété (avec le cachet du magasin) ainsi que la preuve d'achat, et indiquez clairement la nature du vice.

Cette garantie limitée est nulle si le vice est dû à une utilisation abusive ou inappropriée de la montre.

Merci de contacter en premier lieu un revendeur agréé qui se chargera de la procédure de retour ou de contacter notre service client par e-mail à : sc@briston-watches.com

www.briston-watches.com

